



# Fiches d'information relatives aux Fonds Internes Collectifs (FIC) Lifinity Europe (FR) / Lifinity Europe Capi (FR)

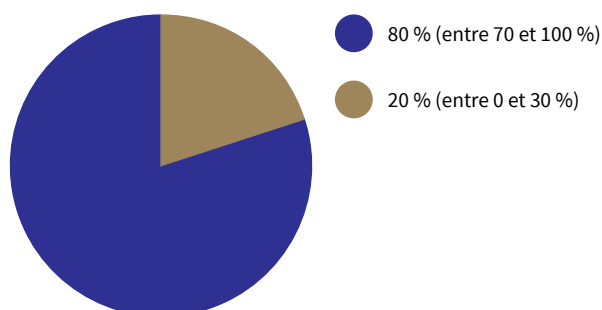
Pour ses solutions en gestion déléguée, AXA Wealth Europe s'appuie sur l'expertise de la Société de gestion Architas France. Architas France a, pour cœur de métier, la définition, la création et la gestion de solutions d'investissement en architecture ouverte sur l'ensemble des classes d'actifs.

Parce qu'elle est filiale à 100 % du Groupe AXA, Architas France porte une attention particulière à la gestion du risque dans les solutions de gestion.

Architas France déploie l'offre AXA Private Management, notamment via 5 profils de gestion pour les Fonds internes collectifs.

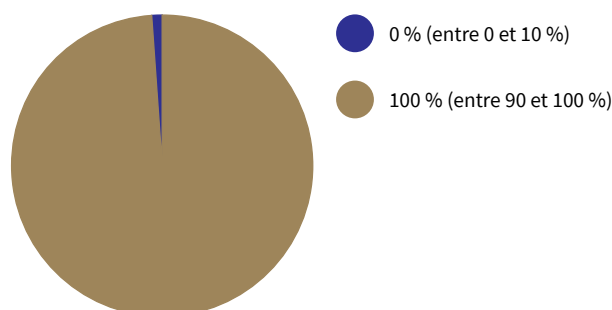
## 1 5 Profils de gestion

### Infinite Force 2



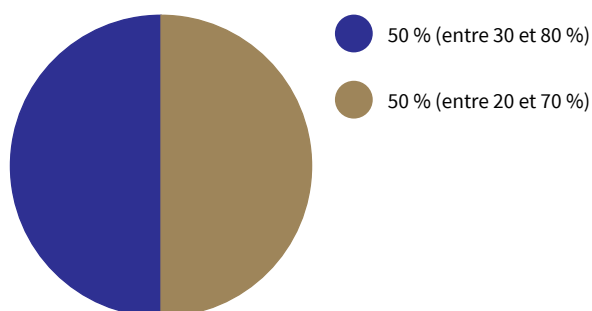
Vise une croissance régulière de l'épargne avec une prise de risque limitée, avec une exposition en actions pouvant varier de 0 à 30 %.

### Infinite Force 10



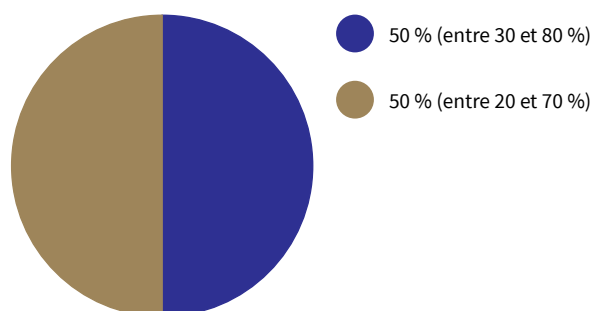
Vise à capter la hausse des marchés actions en étant investi en actions de 90 % à 100 %.

### Infinite Force 5



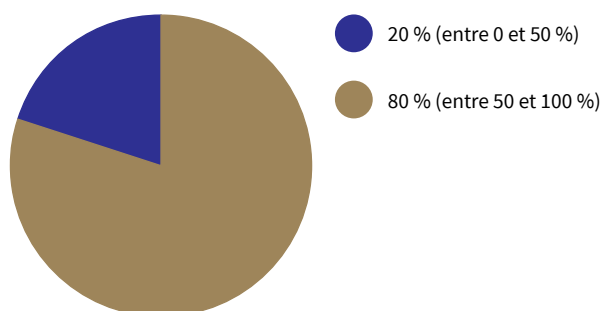
Vise une allocation équilibrée entre actions et produits de taux avec un minimum de 20 % et un maximum de 70 % investis en actions.

### Infinite Force Alpha



Vise une valorisation de l'épargne en acceptant les risques liés aux marchés financiers et avec une faible exposition aux risques liés aux taux d'intérêt. La catégorie produits de taux et monétaires pourra être investie sur des supports alternatifs, de performance absolue et monétaires. La priorité est donnée à la recherche de performance potentielle à moyen/long terme.

### Infinite Force 8



Vise à capter la hausse des marchés actions en limitant la volatilité par une exposition aux marchés de taux avec un minimum de 50 % et un maximum de 100 % investis en actions.

● Actions  
● Produits de taux et monétaires

## 2 Fiche d'information des souscripteurs : Infinite Force 2

Nom du Fonds Interne Collectif (FIC)	Infinite Force 2
Identité du gestionnaire financier	Architas France
Frais de mandat de gestion financière	0,50 %
Type de fonds interne au regard de la classification du Commissariat aux Assurances (LC 15/3)	Fonds interne collectif de type N
Politique d'investissement du fonds interne, y compris sa spécialisation éventuelle à certains secteurs géographiques ou économiques	<p>La gestion du FIC « profil Infinite Force 2 » privilégie une croissance régulière de l'épargne avec une prise de risque limitée. La part investie en actions est comprise entre 0 et 30 % et la part investie en obligations et en instruments monétaires est comprise entre 70 et 100 %. Architas France met en œuvre une allocation d'actifs qui dépend des fluctuations des marchés financiers et des risques associés. Cette allocation ne privilégie pas systématiquement un ou des secteurs économiques particuliers.</p> <p>Le FIC est exclusivement constitué d'OPCVM agréées au sens de la directive européenne 2009/65 du 13 juillet 2009.</p> <p>La poche actions est exposée aux marchés de la zone euro et aux actions internationales incluant une possible diversification en pays émergents.</p> <p>La poche obligations peut comprendre des obligations d'État ou privées majoritairement de la zone euro, et des supports monétaires.</p> <p>Le FIC peut être investi, dans la limite de 35 %, dans des fonds gérés selon des stratégies diversifiantes.</p> <p>Aucune ligne du portefeuille ne représente, en général, moins de 1 % ou plus de 40 % de l'actif total du FIC.</p>
Indication si le fonds interne peut investir dans des fonds alternatifs	Le FIC n'est pas investi dans des fonds alternatifs au sens de la circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances.
Indications quant au profil de l'investisseur type ou quant à l'horizon de placement	Profil : Prudent Horizon de placement : 3 ans
Date de lancement du fonds interne	01/10/2016
Performance historique annuelle du fonds brute de frais de gestion du contrat d'assurance et nette de frais de mandat de gestion financière pour chacun des cinq derniers exercices ou à défaut depuis la date du lancement	Non applicable
Banque dépositaire	BNP Securities Services (Luxembourg)
Frais annuels de la banque dépositaire	0,02 %
Le benchmark que le fonds interne est censé atteindre ou, à défaut d'une telle référence fixée de façon explicite, un ou plusieurs benchmark(s) contre lequel/lesquels pourront être mesurées les performances du fonds interne	La gestion du FIC Infinite Force 2 ne fait pas référence à un benchmark et, de ce fait, ses performances ne doivent pas être comparées à des indicateurs habituels de marchés.
L'endroit où peuvent être obtenues ou consultées les données relatives à la comptabilité séparée du fonds interne	AXA Wealth Europe S.A. 1 place de l'Etoile L-1479 Luxembourg
Les modalités d'évaluation et le cas échéant de publication des valeurs d'inventaire du fonds interne	La fréquence de valorisation du FIC est hebdomadaire chaque vendredi. Elle peut être fournie sur simple demande adressée à la compagnie.
Les modalités de rachat des parts	Le rachat des parts est possible à chaque valorisation du FIC. Les dates de valeur appliquées aux opérations sont celles précisées dans les Conditions générales du contrat concerné.

### 3 Fiche d'information des souscripteurs : Infinite Force 5

Nom du Fonds Interne Collectif (FIC)	Infinite Force 5
Identité du gestionnaire financier	Architas France
Frais de mandat de gestion financière	0,50 %
Type de fonds interne au regard de la classification du Commissariat aux Assurances (LC 15/3)	Fonds interne collectif de type N
Politique d'investissement du fonds interne, y compris sa spécialisation éventuelle à certains secteurs géographiques ou économiques	<p>La gestion du FIC « Infinite Force 5 » vise une allocation équilibrée entre actions et produits de taux avec un minimum de 20 % et un maximum de 70 % investis en actions. La part investie en obligations et instruments monétaires peut varier entre 30 et 80 %. Architas France met en œuvre une allocation d'actifs qui dépend des fluctuations des marchés financiers et des risques associés. Cette allocation ne privilégie pas systématiquement un ou des secteurs économiques particuliers.</p> <p>Le FIC est exclusivement constitué d'OPCVM agréées au sens de la directive européenne 2009/65 du 13 juillet 2009.</p> <p>La poche actions est exposée aux marchés de la zone euro et aux actions internationales incluant une possible diversification en pays émergents.</p> <p>La poche obligations peut comprendre des obligations d'État ou privées majoritairement de la zone euro, et des supports monétaires.</p> <p>Le FIC peut être investi, dans la limite de 35 %, dans des fonds gérés selon des stratégies diversifiantes.</p> <p>Aucune ligne du FIC ne représente, en général, moins de 1 % ou plus de 40 % de l'actif total du FIC.</p>
Indication si le fonds interne peut investir dans des fonds alternatifs	Le FIC n'est pas investi dans des fonds alternatifs au sens de la circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances.
Indications quant au profil de l'investisseur type ou quant à l'horizon de placement	Profil : Équilibré Horizon de placement : 5 ans
Date de lancement du fonds interne	01/10/2016 (Date de démarrage : 27/01/2017)
Performance historique annuelle du fonds brute de frais de gestion du contrat d'assurance et nette de frais de mandat de gestion financière pour chacun des cinq derniers exercices ou à défaut depuis la date du lancement	Performance 2017 au 01/12/2017 : 3,15 %
Banque dépositaire	BNP Securities Services (Luxembourg)
Frais annuels de la banque dépositaire	0,02 %
Le benchmark que le fonds interne est censé atteindre ou, à défaut d'une telle référence fixée de façon explicite, un ou plusieurs benchmark(s) contre lequel/lesquels pourront être mesurées les performances du fonds interne	La gestion du FIC Infinite Force 5 ne fait pas référence à un benchmark et, de ce fait, ses performances ne doivent pas être comparées à des indicateurs habituels de marchés.
L'endroit où peuvent être obtenues ou consultées les données relatives à la comptabilité séparée du fonds interne	AXA Wealth Europe S.A. 1 place de l'Etoile L-1479 Luxembourg
Les modalités d'évaluation et le cas échéant de publication des valeurs d'inventaire du fonds interne	La fréquence de valorisation du FIC est hebdomadaire chaque vendredi. Elle peut être fournie sur simple demande adressée à la compagnie.
Les modalités de rachat des parts	Le rachat des parts est possible à chaque valorisation du FIC. Les dates de valeur appliquées aux opérations sont celles précisées dans les Conditions générales du contrat concerné.

## 4 Fiche d'information des souscripteurs : Infinite Force 8

Nom du Fonds Interne Collectif (FIC)	Infinite Force 8
Identité du gestionnaire financier	Architas France
Frais de mandat de gestion financière	0,50 %
Type de fonds interne au regard de la classification du Commissariat aux Assurances (LC 15/3)	Fonds interne collectif de type N
Politique d'investissement du fonds interne, y compris sa spécialisation éventuelle à certains secteurs géographiques ou économiques	<p>La gestion du FIC « Infinite Force 8 » vise à capter la hausse des marchés actions en limitant la volatilité par une exposition aux marchés de taux avec un minimum de 50 % et un maximum de 100 % investis en actions. La part investie en obligations et instruments monétaires peut varier entre 0 et 50 %.</p> <p>Architas France met en œuvre une allocation d'actifs qui dépend des fluctuations des marchés financiers et des risques associés. Cette allocation ne privilégie pas systématiquement un ou des secteurs économiques particuliers.</p> <p>Le FIC est exclusivement constitué d'OPCVM agréées au sens de la directive européenne 2009/65 du 13 juillet 2009.</p> <p>La poche actions est exposée aux marchés de la zone euro et aux actions internationales incluant une possible diversification en pays émergents.</p> <p>La poche obligations peut comprendre des obligations d'État ou privées majoritairement de la zone euro, et des supports monétaires.</p> <p>Le FIC peut être investi, dans la limite de 35%, dans des fonds gérés selon des stratégies diversifiantes.</p> <p>Aucune ligne du FIC ne représente, en général, moins de 1 % ou plus de 40 % de l'actif total du FIC.</p>
Indication si le fonds interne peut investir dans des fonds alternatifs	Le FIC n'est pas investi dans des fonds alternatifs au sens de la circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances.
Indications quant au profil de l'investisseur type ou quant à l'horizon de placement	<p>Profil : Dynamique</p> <p>Horizon de placement : 8 ans</p>
Date de lancement du fonds interne	<p>01/10/2016</p> <p>(Date de démarrage : 10/03/2017)</p>
Performance historique annuelle du fonds brute de frais de gestion du contrat d'assurance et nette de frais de mandat de gestion financière pour chacun des cinq derniers exercices ou à défaut depuis la date du lancement	Performance 2017 au 01/12/2017 : 2 %
Banque dépositaire	BNP Securities Services (Luxembourg)
Frais annuels de la banque dépositaire	0,02 %
Le benchmark que le fonds interne est censé atteindre ou, à défaut d'une telle référence fixée de façon explicite, un ou plusieurs benchmark(s) contre lequel/lesquels pourront être mesurées les performances du fonds interne	La gestion du FIC Infinite Force 8 ne fait pas référence à un benchmark et, de ce fait, ses performances ne doivent pas être comparées à des indicateurs habituels de marchés.
L'endroit où peuvent être obtenues ou consultées les données relatives à la comptabilité séparée du fonds interne	<p>AXA Wealth Europe S.A.</p> <p>1 place de l'Etoile</p> <p>L-1479 Luxembourg</p>
Les modalités d'évaluation et le cas échéant de publication des valeurs d'inventaire du fonds interne	La fréquence de valorisation du FIC est hebdomadaire chaque vendredi. Elle peut être fournie sur simple demande adressée à la compagnie.
Les modalités de rachat des parts	<p>Le rachat des parts est possible à chaque valorisation du FIC.</p> <p>Les dates de valeur appliquées aux opérations sont celles précisées dans les Conditions générales du contrat concerné.</p>

## 5 Fiche d'information des souscripteurs : Infinite Force 10

Nom du Fonds Interne Collectif (FIC)	Infinite Force 10
Identité du gestionnaire financier	Architas France
Frais de mandat de gestion financière	0,50 %
Type de fonds interne au regard de la classification du Commissariat aux Assurances (LC 15/3)	Fonds interne collectif de type N
Politique d'investissement du fonds interne, y compris sa spécialisation éventuelle à certains secteurs géographiques ou économiques	<p>La gestion du FIC « Infinite Force 10 » vise à capter la hausse des marchés actions en étant investi en actions de 90 à 100 %. Architas France met en œuvre une allocation dynamique entre les zones géographiques des marchés d'actions internationales, y compris actions des pays émergents.</p> <p>Cette allocation dépend des fluctuations des marchés financiers et des risques associés. Cette allocation ne privilégie pas systématiquement un ou des secteurs économiques particuliers.</p> <p>Le FIC est exclusivement constitué d'OPCVM agréées au sens de la directive européenne 2009/65 du 13 juillet 2009.</p> <p>La poche actions est exposée aux marchés de la zone euro et aux actions internationales incluant une possible diversification en pays émergents.</p> <p>La poche obligations peut comprendre des obligations d'État ou privées majoritairement de la zone euro, et des supports monétaires.</p> <p>Le FIC peut être investi, dans la limite de 35 %, dans des fonds gérés selon des stratégies diversifiantes.</p> <p>Aucune ligne du FIC ne représente, en général, moins de 1 % ou plus de 40 % de l'actif total du FIC.</p>
Indication si le fonds interne peut investir dans des fonds alternatifs	Le FIC n'est pas investi dans des fonds alternatifs au sens de la circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances.
Indications quant au profil de l'investisseur type ou quant à l'horizon de placement	Profil : Offensif Horizon de placement : 8 ans
Date de lancement du fonds interne	01/10/2016
Performance historique annuelle du fonds brute de frais de gestion du contrat d'assurance et nette de frais de mandat de gestion financière pour chacun des cinq derniers exercices ou à défaut depuis la date du lancement	Non applicable
Banque dépositaire	BNP Securities Services (Luxembourg)
Frais annuels de la banque dépositaire	0,02 %
Le benchmark que le fonds interne est censé atteindre ou, à défaut d'une telle référence fixée de façon explicite, un ou plusieurs benchmark(s) contre lequel/lesquels pourront être mesurées les performances du fonds interne	La gestion du FIC Infinite Force 10 ne fait pas référence à un benchmark et, de ce fait, ses performances ne doivent pas être comparées à des indicateurs habituels de marchés.
L'endroit où peuvent être obtenues ou consultées les données relatives à la comptabilité séparée du fonds interne	AXA Wealth Europe S.A. 1 place de l'Etoile L-1479 Luxembourg
Les modalités d'évaluation et le cas échéant de publication des valeurs d'inventaire du fonds interne	La fréquence de valorisation du FIC est hebdomadaire chaque vendredi. Elle peut être fournie sur simple demande adressée à la compagnie.
Les modalités de rachat des parts	Le rachat des parts est possible à chaque valorisation du FIC. Les dates de valeur appliquées aux opérations sont celles précisées dans les Conditions générales du contrat concerné.

## 6 Fiche d'information des souscripteurs : Infinite Force Alpha

Nom du Fonds Interne Collectif (FIC)	Infinite Force Alpha
Identité du gestionnaire financier	Architas France
Frais de mandat de gestion financière	0,50 %
Type de fonds interne au regard de la classification du Commissariat aux Assurances (LC 15/3)	Fonds interne collectif de type N
Politique d'investissement du fonds interne, y compris sa spécialisation éventuelle à certains secteurs géographiques ou économiques	<p>La gestion du FIC « profil Infinite Force Alpha » vise une valorisation de l'épargne en acceptant les risques liés aux marchés financiers et avec une faible exposition aux risques liés aux taux d'intérêt.</p> <p>La part investie en actions est comprise entre 20 et 70 %. La part en produits de taux et monétaires est comprise entre 30 et 80 % et est investie sur des supports alternatifs de performance absolue et monétaires.</p> <p>Architas France met en œuvre une allocation d'actifs qui dépend des fluctuations des marchés financiers et des risques associés.</p> <p>Cette allocation ne privilégie pas systématiquement un ou des secteurs économiques particuliers.</p> <p>Le portefeuille est exclusivement constitué d'OPCVM agréées au sens de la directive européenne 2009/65 du 13 juillet 2009.</p> <p>La poche actions est exposée aux marchés de la zone euro et aux actions internationales incluant une possible diversification en pays émergents.</p> <p>Le FIC peut être investi, dans la limite de 80 %, dans des fonds gérés selon des stratégies diversifiantes.</p> <p>Aucune ligne du FIC ne représente, en général, moins de 1 % ou plus de 40 % de l'actif total du FIC.</p>
Indication si le fonds interne peut investir dans des fonds alternatifs	Le FIC n'est pas investi dans des fonds alternatifs au sens de la circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances.
Indications quant au profil de l'investisseur type ou quant à l'horizon de placement	Profil : Équilibré Horizon de placement : 5 ans
Date de lancement du fonds interne	01/10/2016 (Date de démarrage : 18/11/2016)
Performance historique annuelle du fonds brute de frais de gestion du contrat d'assurance et nette de frais de mandat de gestion financière pour chacun des cinq derniers exercices ou à défaut depuis la date du lancement	Performance au 31/12/2016 : 1,47 % Performance du 01/01/2017 au 01/12/2017 : 6,30 %
Banque dépositaire	BNP Securities Services (Luxembourg)
Frais annuels de la banque dépositaire	0,02 %
Le benchmark que le fonds interne est censé atteindre ou, à défaut d'une telle référence fixée de façon explicite, un ou plusieurs benchmark(s) contre lequel/lesquels pourront être mesurées les performances du fonds interne	La gestion du FIC Infinite Force Alpha ne fait pas référence à un benchmark et, de ce fait, ses performances ne doivent pas être comparées à des indicateurs habituels de marchés.
L'endroit où peuvent être obtenues ou consultées les données relatives à la comptabilité séparée du fonds interne	AXA Wealth Europe S.A. 1 place de l'Etoile L-1479 Luxembourg
Les modalités d'évaluation et le cas échéant de publication des valeurs d'inventaire du fonds interne	La fréquence de valorisation du FIC est hebdomadaire chaque vendredi. Elle peut être fournie sur simple demande adressée à la compagnie.
Les modalités de rachat des parts	Le rachat des parts est possible à chaque valorisation du FIC. Les dates de valeur appliquées aux opérations sont celles précisées dans les Conditions générales du contrat concerné.